

Être un centre social dans un quartier prioritaire

Quelle place ? Quelles pratiques ? Quelles questions ?



Compte-rendu des interventions

I Edito

Le 8 novembre 2017, 150 salarié-e-s et administrateurs-trices issu-e-s d'une centaine de centres sociaux implantés en quartier politique de la ville se retrouvaient pour une journée d'échanges sur leur place et pratiques au sein de ces territoires, organisée avec le soutien du commissariat général délégué à l'égalité des territoires (CGET). Des membres du conseil national des villes (CNV) ainsi que des partenaires associatifs se sont joints à nous pour participer au dialogue.

Aujourd'hui, 650 centres sociaux de notre réseau agissent dans un territoire relevant de la politique de la ville. Ils y déploient une variété de pratiques, d'initiatives et d'actions dans des contextes parfois complexes. Cette journée visait ainsi autant à créer un espace de rencontre, d'échange et de partage autour des démarches portées par les centres sociaux dans ces territoires, que de réflexion collective sur le contexte territorial et institutionnel dans lequel ils évoluent aujourd'hui.

Grâce à ce document, nous vous proposons de revivre certains temps forts de ces rencontres : échanges de participant-e-s avec Sébastien Jallet (commissaire général délégué et directeur de la ville et de la cohésion urbaine du CGET), ateliers thématiques, intervention de Claudie Miller et Alain Cantarutti (respectivement présidente et délégué général de la FCSF).

Bonne lecture !

Sommaire

1. Plénière introductive	3
1.1. Discours d'ouverture de Claudie Miller, Présidente de la FCSF	4
1.2. Discours d'introduction de Sébastien Jallet, Commissaire général adjoint à l'égalité des territoires, directeur de la ville et de la cohésion urbaine	5
1.3. Réactions des participant-e-s et réponses de Sébastien Jallet	6
2. Ateliers thématiques	8
2.1. La réussite scolaire pour tou-te-s !	9
2.2. Promouvoir le développement économique dans les quartiers	11
2.3. Participation des habitant-e-s et politique de la ville	13
2.4. La culture, un vecteur d'expression	14
2.5. Faire évoluer les modèles économiques des centres sociaux	16
3. Conclusion	18
3.1. Intervention de conclusion par Alain Cantarutti, Délégué général de la FCSF	19

PARTIE

I

Plénière introductive

1.1 Discours de Claudie Miller

Présidente de la FCSF

Monsieur Jallet, Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi d'abord vous remercier d'avoir accepté de participer à cette rencontre et à l'échange qui va suivre.

Je tiens également à remercier le CGET qui est notre partenaire pour l'organisation de cette journée.

Avant que les échanges ne commencent, il y a deux choses que je souhaite pouvoir faire. Tout d'abord vous présenter celles et ceux qui se trouvent ici aujourd'hui devant vous et également aborder dans quel état d'esprit se trouve notre réseau actuellement, au regard des difficultés auxquelles il est confronté. Je ne doute pas que ces remarques seront ensuite illustrées par les questions et les propositions de la salle.

Devant vous, donc, se trouvent ceux qui font la force et la vitalité de notre réseau. Des directrices, des directeurs, militant-e-s salarié-e-s, mais aussi des présidentes et des présidents bénévoles qui tout-e-s sont engagé-e-s au cœur même de la vie des quartiers. Ces femmes, ces hommes sont les témoins quotidiens des difficultés et des richesses de ces territoires. Avec beaucoup de détermination, ils contribuent à la lutte contre les injustices sociales et contre toute forme d'exclusion ou de discriminations.

Mais aussi, avec une conviction que chacun dans ce réseau nous partageons, ils savent aller à la rencontre des habitants pour inventer avec eux des solidarités nouvelles, pour faire vivre la démocratie, pour contribuer à plus de « bonne vie » dans ces quartiers. C'est là le cœur du métier des centres sociaux. Créer les conditions pour susciter les dynamiques locales, vouloir comme le disait Henri Théry, ancien président de la FCSF, que « les groupes sociaux que constituent les personnes, les familles, la population entière qui vit dans le quartier soient les forces vives du développement social ». Notre ambition sur la participation des habitant-e-s, sur la place qu'ils peuvent occuper à la recherche de solutions à tous les problèmes qui les concernent, vient de loin. Ces paroles ont été prononcées en 1965.

Notre réseau s'est engagé dans un projet ambitieux qui a besoin de s'inscrire dans le temps pour produire les transformations dont notre société a besoin. C'est pourquoi, et ce sera mon deuxième point, je veux vous exprimer nos inquiétudes face aux décisions gouvernementales prises ces derniers mois. Décisions qui ont rendu très précaire la situation de nombreux centres sociaux et de nombreuses associations en particulier dans les quartiers en politique de la ville, mais aussi sur de nombreux territoires ruraux. Je ne m'étendrai pas sur les chiffres que je tiens à votre disposition sur le nombre d'emplois supprimés, sur les activités et les services interrompus ni sur les difficultés supplémentaires dans lesquelles se retrouvent les personnes concernées. Non, je reviendrai plutôt sur la nécessité pour nous d'un dialogue entre partenaires qui tiennent compte de l'ensemble des parties et auquel nous aimerions être mieux associés.

Nous défendons depuis longtemps l'idée de « contrats cadres » pluriannuels, pluripartenariaux tels qu'on les trouve proposés dans l'accord-cadre signé par la FCSF avec l'ensemble de ses partenaires au début de l'année 2017.

Nous souhaiterions que de telles pratiques soient soutenues car ce serait une façon d'alléger les tensions budgétaires et établir un plus grand climat de confiance. Nous voulons vous exprimer notre détermination à chercher et à trouver avec vous des formes et propositions qui nous fassent avancer ensemble vers une société plus juste, plus fraternelle dans laquelle chacun et chacune trouve sa bonne place.

1.2. Discours de Sébastien Jallet

Commissaire général adjoint à l'égalité des territoires, directeur de la ville et de la cohésion urbaine (CGET)

Il y a une véritable reconnaissance du ministre pour le travail d'intérêt général et de quasi service public accompli par le réseau des centres sociaux, un travail professionnel et militant qui caractérise le travail accompli dans les quartiers prioritaires. L'attachement du ministère au réseau des centres sociaux, procède de trois choses :

- *Une présence très forte dans ces territoires, plus qu'aucun autre acteurs (650 centres sociaux soit la moitié du réseau des centres sociaux et trois quarts des quartiers prioritaires où sont implantés des centres) avec un projet d'action globale soutenue par les CAF et le CGET ;*
- *Une philosophie qui rejoint celle de la politique de la ville : un cadre national qui définit les actions, propose des dispositifs mais laisse toute sa place à l'action de proximité, à la relation aux acteurs de terrain et à l'élaboration de projets. Les centres sociaux savent prendre en compte les particularités des territoires et les besoins des habitant-e-s ;*
- *Les centres sociaux sont les acteurs les plus en pointe sur « l'empowerment » : accompagner les habitant-e-s à prendre des décisions afin de dépasser une participation sous forme de consultation pour les faire entrer dans la co-construction. Le réseau des centres sociaux est aujourd'hui le plus compétent et légitime pour le faire.*

La feuille de route du gouvernement pour la politique de la ville est organisée autour de la concrétisation des engagements de campagne du Président de la République, améliorer la vie des habitant-e-s, lutter contre l'inégalité des opportunités. Ces engagements sont en train d'être concrétisés autour de cinq axes :

1. **Sanctuariser les soutiens** aux acteurs des quartiers : sanctuarisation des crédits du ministère à 430 millions d'euros pour la durée du quinquennat dans un contexte de réduction des dépenses. Dans le budget 2018, reconduction des crédits aux collectivités locales et augmentation de la péréquation de la DSU.
2. Volonté de **transformer les quartiers** avec un effort sur le renouvellement urbain qui se traduit par un doublement du budget du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) qui passe à 10 milliards d'euros (dont 1 milliard apporté par l'État). Le NPNRU se réalisera dans un horizon à 2030-2031 conformément au premier programme qui s'étale de 2003 à 2021. Sont concernés par le NPNRU 200 quartiers d'intérêt national, 250 quartiers d'intérêt régional qui ont été choisis en 2014-2015 sur une liste de critères objectifs. Ils bénéficieront donc d'une enveloppe doublée.
3. Souhait de favoriser **l'accès à l'emploi** des habitant-e-s des quartiers qui sont confrontés à de nombreuses difficultés : 25,3% de taux de chômage dans les quartiers contre 9,5% au niveau national. Cet écart se retrouve à tous les niveaux d'âge et de diplôme ce qui souligne l'ampleur de la

discrimination sur le marché du travail. L'État va mettre en place des emplois francs avec une aide à l'embauche de 15 000 euros pour les emplois en CDI qui sera versée de manière annuelle en trois fois (3 fois 5000 euros). La seule condition du versement de cette aide est la résidence en quartiers prioritaires de la personne embauchée. On change donc de la logique des ZFU (zones franches urbaines), puisque l'on s'attache ici à la résidence des personnes et non au lieu de l'emploi. Une expérimentation de cette aide sera conduite dès 2018 dans certains territoires et sera généralisée en 2020, avec une montée en charge progressive. De la même manière, 15 milliards seront investis sur le quinquennat pour former des jeunes sans qualifications et des chômeurs de longue durée, ce qui concernera en priorité les habitant-e-s des quartiers prioritaires.

4. La **réussite à l'école** pour assurer l'émancipation dès le plus jeune âge : **dédoulement progressif des CP et CE1 sur 3 ans pour les REP et les REP+**. Cela concernera au total 12 000 classes soit un effort budgétaire et de ressources humaines important pour l'État qui permettra les conditions de la réussite dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions.
5. Sur la **sécurité**, la police de la sécurité du quotidien va être mise en place : le ministre de l'intérieur a demandé aux préfets d'organiser une concertation sur les territoires jusqu'en décembre qui se concrétisera par la mise en place de 10 000 postes supplémentaires.

L'État ne peut obtenir des résultats que si les acteurs sont impliqués au sein de ces chantiers. Les 40 ans de la politique de la ville sont organisés pour faire changer le regard sur le quartier car nous sommes face à un paradoxe avec une partie de l'opinion et des médias qui développent une image négative et injuste des quartiers prioritaires et de leurs habitant-e-s, polarisée sur les violences, l'insécurité, les difficultés, ce qui tend à favoriser un sentiment d'impuissance et d'illégitimité de la politique de la ville. Dans le même temps, les acteurs agissant dans les quartiers prioritaires se sentent abandonnés par les pouvoirs publics. Il faut dépasser ce paradoxe en permettant aux acteurs de développer une parole positive sur les quartiers mais aussi d'interpeller sur ce qu'est la politique de la ville.

Jusqu'en octobre 2018 des manifestations nationales et locales sur les quartiers et la politique de la ville vont être organisées par l'État mais aussi des structures indépendantes. Ces 40 ans sont aussi l'occasion d'avoir une démarche prospective et de nourrir le futur CIV (comité interministériel des villes) qui permettra d'arrêter une feuille de route plus précise, concrète et opérationnelle avant que ne s'engage la phase de réactualisation des contrats de ville.

1.3. Réactions des participant-e-s et réponses de Sébastien Jallet

À propos de la participation des habitant-e-s...

- **Quelle articulation entre centres sociaux et conseils citoyens ?**
- **Quelle est la pertinence des conseils citoyens au vu de tous les dispositifs participatifs existant ? Quel avenir ? Quels moyens ?**
- **Enjeu de faire société également avec les « invisibles », « illégitimes » qui sont en difficulté pour agir sur leur environnement. Comment agir à tous les niveaux ?**
- **Dans un contexte d'éventuels changements, les efforts entrepris depuis 2014 ont-ils vocation à être pérennisés ? Ou sont-ils menacés ?**
- **Quelle est la prise en compte de l'action ascendante des centres sociaux ?**

1150 conseils citoyens existent aujourd'hui, avec un rôle qui se distingue des conseils de quartiers car ils ont une ambition de co-construction et pas uniquement de concertation. Ils n'associent pas forcément les « invisibles » mais permettent par le biais du tirage au sort (même s'il est parfois réalisé sur liste de volontaires), de faire participer certain-e-s habitant-e-s qui ne s'étaient pas impliqués jusqu'alors.

L'enjeu aujourd'hui est de pérenniser les conseils citoyens. Ainsi, depuis 2016 des formations sur la conception des politiques publiques et sur le renouvellement urbain (700 personnes formées d'ici la mi 2018) sont proposées. Une évaluation quantitative sur les conseils citoyens a été réalisée par l'ONPV (observatoire national de la politique de la ville) début 2017 (enquête disponible en ligne). Elle montre que près de 40 % des centres sociaux implantés en quartiers prioritaires participent à l'animation du conseil citoyen en le portant directement ou en développant des actions en lien direct avec lui.

Des questions subsistent, notamment dans l'animation des conseils citoyens. C'est pourquoi il faut pouvoir identifier un tiers de confiance qui puisse si besoin jouer ce rôle. À ce titre, les régies de quartiers ou les centres sociaux sont des acteurs compétents et légitimes.

À propos des relations, partenariats pouvoirs publics / centres sociaux

- **Quels outils et moyens pour le maintien de l'action sur l'insertion (suite à la suppression des contrats aidés ?)**

Les années 2017 et 2018 sont marquées par la réduction du volume des contrats aidés puisqu'on passe de 450 000 contrats aidés en 2016 à 320 000 aidés en 2017 à 200 000 en 2018. Cette réduction sensible et assumée a pour but de rebasculer les moyens anciennement dévolus aux contrats aidés sur des moyens pour la formation. Le volume des contrats aidés reste malgré tout importants, ce seront uniquement des CAE (secteur non marchand). Les ministres Muriel Pénicaud (Travail) et Jacques Mézard (Cohésion des territoires) ont rappelé par une circulaire le 24 octobre 2017 que ces contrats doivent être prioritairement maintenus dans les quartiers politique de la ville. Ainsi, 13% des contrats doivent être prescrits dans des QPV (ce chiffre est une moyenne modulable car il est plutôt de 50 % en Seine-Saint-Denis et de 5 % dans le Finistère).

Dans le projet de budget 2018, plusieurs mesures sont prévues pour les associations :

- majoration du crédit d'impôts sur les salaires, porté à 500 millions d'euros et pérennisé en 2019. Tous les employeurs en bénéficieront, dont les employeurs associatifs.
- augmentation des moyens pour la vie associative (+25 millions d'euros au FDVA) suite à la disparition de la réserve parlementaire (150 millions d'euros dont une partie pour les associations).
- **Mettre en place un bonus pour les associations qui coopèrent entre elles sur un même territoire et une problématique commune**

Un bonus de financement pour ceux qui travaillent en réseau constituerait une piste intéressante car il y a un véritable besoin de davantage de mutualisation et coopération, notamment dans les quartiers prioritaires.

- **Simplifier les conventions pour rendre leur temps aux habitant-e-s,**
- **Caler le projet social sur le financement du CGET,**
- **Faire davantage de CPO pour les associations.**

La simplification administrative est parfois complexe car les intervenants sont multiples (CAF, collectivités locales, État) : il y a toute une pléiade d'acteurs qui travaillent avec les centres sociaux. Pour ce qui est de l'État, la consigne est clairement donnée aux préfet-e-s de faire des CPO (conventions pluriannuelles d'objectifs) à chaque fois que c'est possible. Ainsi, on est passé de 300 CPO en 2014 à près de 1000 en 2016, leur nombre a donc été triplé mais cela ne représente qu'un douzième des relations partenariales donc

l'effort doit être poursuivi. Pour les centres sociaux qui sont connus, reconnus et bien évalués, la CPO devient la règle et cela sera rappelé aux préfet-e-s. Avec les différents acteurs du contrat de ville, une véritable volonté a été affichée de se coordonner davantage, de réunir les comités de programmation plus tôt afin que les partenaires puissent avoir une visibilité en amont des actions financées ou non. Les démarches de simplification vont être poursuivies : l'outil Adel (dépôt en ligne des projets) est aujourd'hui généralisé et l'outil Appel va être développé en 2018 à titre expérimental, avec une généralisation en 2020 pour une instruction partagée entre les différents acteurs.

Sur l'évaluation

- **Evaluer l'impact et l'utilité des politiques dans les QPV**
- **Quelle pertinence pour l'évaluation ?**

La politique de la ville est une politique qui est beaucoup évaluée au niveau local comme au niveau national. Au niveau local, les comptes rendus réalisés par les associations annuellement sont amplement suffisants, d'autant qu'à cela viennent s'ajouter des contrôles de l'État en lien avec les délégué-e-s du préfet (5 % par an des actions financées sont contrôlées). Il ne faut pas baisser la garde mais ne pas non plus tomber dans les travers d'une évaluation trop lourde.



PARTIE

II

Ateliers thématiques

2.1. La réussite scolaire pour tou-te-s !

Intervenante : Valérie Cormont, directrice du centre social Mosaïque-Fives à Lille (Nord)

L'expérimentation départementale « école, familles, quartier : ensemble pour la réussite de tous les enfants » s'inscrit dans :

- la charte « 1001 territoires se mobilisent avec les parents pour la réussite de tous les enfants », portée par un collectif d'associations d'éducation populaire, dont ATD Quart Monde et la Fédération des centres sociaux de France ;
- le référentiel de l'éducation prioritaire, et l'axe « mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire » ;
- la charte du croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart Monde, qui donne le cadre méthodologique et éthique du croisement.

À travers cette expérimentation, l'ambition a été de développer une démarche favorisant la participation et la coopération de l'ensemble des éducateurs de l'enfant : les parents, et notamment les plus éloignés de l'école, les enseignants et les acteurs de quartier en vue de la réussite de tous les enfants.

Les objectifs de l'expérimentation

1. Donner à chacun (école, acteurs de quartier, familles y compris les plus éloignées) la parole et la place pour construire ensemble la réussite de tous les enfants.
2. Expérimenter une démarche (méthode et outils) qui permette la coopération entre tous les acteurs à l'échelle d'un territoire au bénéfice de la réussite de tous les enfants.
3. Susciter des projets coopératifs école-familles-quartier, au service de la réussite de tous les enfants.
4. Transmettre des compétences d'animation de temps de croisement des savoirs et des pratiques.

Une démarche pour mieux se comprendre et favoriser la coopération

Cette démarche a pris appui sur la méthodologie inspirée de la démarche du croisement des savoirs et des pratiques développée par ATD Quart Monde.

Elle se base sur les groupes de pairs dont les membres se reconnaissent d'une même appartenance. Ils permettent à chaque individu d'élaborer une pensée autonome puis de la confronter avec ses pairs pour se renforcer collectivement. Vient ensuite un temps de croisement entre les différents groupes de pairs qui permet de mettre en lumière les représentations des différents groupes sur un même sujet.

L'animateur de groupe de pair possède un rôle clef. Il a une connaissance fine de la réalité de vie de son groupe et a une proximité avec lui. Il est à son service et ne contribue pas aux réflexions du groupe. Il n'a pas de lien de dépendance avec les personnes animées afin de garantir leur pleine liberté d'expression.

Cette démarche veut profiter à tou-te-s, avec une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'école. Ainsi, une spécificité de la démarche est de séparer les parents ayant eu des difficultés à l'école ou ne l'ayant pas connu, afin d'éviter un effet de « moyennage » des réflexions des deux groupes, et afin d'accéder enfin à la pensée des plus éloignés de l'école.

Une première expérimentation dans le quartier de Fives à Lille

Depuis l'année 2015-2016, ATD Quart Monde, le Centre social Mosaïque et l'Éducation nationale organisent et animent des temps de rencontres entre parents, enseignants et acteurs de quartier.

À Fives la volonté de réunir tous les éducateurs des enfants se manifestait déjà ponctuellement, par exemple dans le projet du Collectif des droits de l'enfant du quartier de Fives, qui proposait chaque année une « campagne des droits de l'enfant » clôturée par une fête où parents, enseignants et autres éducateurs se mettaient à l'écoute des idées, des demandes d'aide des enfants pour « bien vivre ensemble dans une école qui permette à tous d'apprendre ».

La difficulté était de trouver des temps plus longs où ces éducateurs puissent travailler pour découvrir ensemble les leviers qui favorisent et les blocages qui freinent la réussite des enfants. L'occasion s'est présentée au moment de la mise en place des dispositifs REP+, un de ceux-ci permettant aux enseignants d'être déchargés et remplacés dans leur classe pendant 18 demi-journées pour des moments de formation, de rencontres avec les parents ou de concertation en équipe. À la demande d'ATD Quart Monde et du centre social Mosaïque, 4 demi-journées ont été accordées par l'inspectrice de circonscription à la mise en œuvre d'un travail entre parents, enseignants et acteurs de quartier pour mieux s'associer en vue de la réussite des enfants. Puis, suite à l'évaluation positive de cette première expérience, celle-ci a été renouvelée en 2017 sur 4 journées.

Ainsi, lors de ces journées, des groupes de pairs (1 groupe de parents n'ayant pas bien vécu l'école, 1 groupe de parents ayant bien vécu l'école, 2 groupes d'enseignants analogues et 1 groupe d'acteurs de quartier) ont été amenés à croiser leur représentation de la réussite à l'école, de la place des différents acteurs dans cette réussite et aller vers la construction de projets communs. Les différents groupes ont pris le temps de s'écouter, entendre et reconnaître le point de vue de l'autre, ses contraintes, ses réalités, ses envies.

L'essaimage

Forts de cette première expérience et de ses premiers résultats, l'Éducation nationale, ATD Quart Monde et l'Union régionale des centres sociaux ont souhaité essayer cette démarche dans différentes circonscriptions en REP+.

En 2016-2017, 5 sites d'expérimentation ont été choisis pour essayer la démarche fivoise : les circonscriptions de Roubaix Centre et Roubaix Ouest, Dunkerque-Grande Synthe, Lille Sud et Lille Centre. En 2017-2018, 5 nouveaux sites sont repérés pour continuer cette démarche d'essaimage : Dunkerque, Roubaix Est, Maubeuge, Denain pour le Nord et Aire sur la Lys dans le Pas de Calais.

Cette expérimentation s'organise à deux niveaux :

- départemental : pilotage global de l'expérimentation ; formation commune des animateurs des pilotes et des groupes de pairs (soit environ 50 animateurs de groupes formés) ;
- local : pour la mobilisation des acteurs, la mise en place du comité de pilotage local, les séances de croisement (sur chaque site, entre 40 et 50 acteurs parents, enseignants et acteurs de quartier concernés).

Principales pistes d'actions identifiées par les participant-e-s à l'atelier :

- Tisser la confiance entre acteurs ayant des statuts et des points de vue différents
- Entendre l'intérêt de l'autre, ses attentes
- Semer des graines sans attendre

2.2. Promouvoir le développement économique dans les quartiers

Intervenant : Frédéric Frenard, chargé de mission à Résovilles (Centre de ressources politique de la ville pour les régions Pays de la Loire et Bretagne)

La notion du développement économique à l'échelle des quartiers interpelle tout autant les professionnels du développement économique, de la politique de la ville que les acteurs agissant en proximité des quartiers. Les centres sociaux, à l'occasion de la première « rencontre nationale des centres sociaux en politique de la ville » se sont prêtés au jeu, en interrogeant leurs pratiques, leur positionnement, leur capacité à être acteur et moteur du développement économique du territoire, de leur quartier. Parmi les interrogations figurent :

- le besoin d'être reconnu comme acteur économique à part entière ;
- la nécessité de faire évoluer les postures institutionnelles sur la notion de développement économique portée par les centres sociaux ;
- Le besoin de renforcer leur capacité à agir et de partager des expériences initiées par les centres sociaux et au-delà,
- agir en matière de développement économique tout en gardant ses valeurs ;
- développer la présence des centres sociaux au sein des réseaux économiques (ESS, Charte entreprises et quartiers, réseau d'entreprises locales, etc.).

Détecter, connecter, mailler : de nombreuses pistes pour agir

Encore balbutiantes, les pratiques portées par les centres sociaux laissent entrevoir des pistes d'innovations et de coopération inédites. Quels champs d'actions explorer ? Comment accompagner le pouvoir d'agir « économique » des habitant-e-s ?

L'initiative économique est bien présente dans les quartiers, qu'elle soit individuelle ou collective. Pour autant, faute d'un accès aux bonnes ressources, à l'accompagnement et aux financements ces initiatives peinent à se développer. Les centres sociaux pourraient être une porte d'entrée pour les créateurs, entrepreneurs (lieux ressources, formation, etc.), des compétences endormies, en lien avec les opérateurs de l'accompagnement. À cet égard, le Dispositif Cités Lab permet d'aller à la rencontre des habitant-e-s des quartiers, de promouvoir la création et de permettre un amorçage de projet. Les Cités Lab développent des liens importants avec les relais de confiance des quartiers, les associations locales.

Par ailleurs, la place centrale des centres sociaux permet d'identifier des besoins peu ou mal satisfaits au sein des quartiers (conciliation travail-famille, mobilité, santé, cadre de vie, numérique, alimentation). Ces besoins offrent l'opportunité de développer des réponses économiques et sociales. À l'image du projet porté par trois maisons de quartier de Romans qui ont développé une conserverie solidaire pour répondre aux besoins d'une alimentation de qualité et de proximité. Les projets d'innovation sociale ne manquent pas mais nécessitent, comme tout projet des ressources, d'un accompagnement et de financement, encore faut-il les reconnaître et les accompagner.

Connecter et mailler les acteurs du quartier au reste du territoire (entreprises, réseau, ressources)

Nombreux sont les quartiers qui jouxtent des zones d'activités sans que ces territoires ne se rencontrent. L'animation et la mise en réseau sont nécessaires pour croiser les regards, sortir des préjugés, développer des relations de confiance. Ne pas enfermer le quartier sur lui-même mais l'ouvrir sur le reste du territoire en créant des passerelles avec le tissu économique, aux écosystèmes locaux (entrepreneuriat, innovation sociale, numérique, RSE). Croiser les besoins des entreprises avec le vivier de compétences du quartier.

Au niveau national et local ; il existe Charte Entreprises et Quartiers qui organise des espaces pour rapprocher les quartiers des acteurs économiques. Les centres sociaux peuvent s'appuyer sur ces espaces pour tisser des partenariats avec des entreprises soucieuses de soutenir des actions ayant un impact social à l'instar des clubs d'entreprises tels que FACE (fondations agir contre l'exclusion), Les Entreprises pour la Cité, les CREPI (clubs régionaux d'entreprises partenaires pour l'insertion).

Les centres sociaux peuvent être moteur à l'image du centre social d'Aunis qui a permis l'émergence d'un club d'entreprises l'association D2S qui réunit 54 adhérents dont 41 entreprises et deux associations. Il offre un espace pour mutualiser des moyens, accompagner ses membres, promouvoir le territoire. De nombreuses actions et partenariats peuvent être imaginés : mécénat de compétences de salarié-e-s d'entreprises, parrainage vers des entrepreneurs des quartiers ; Prix de la solidarité organisé par FACE et l'URIOPSS Pays de la Loire.

Accompagner et structurer

Une des pistes serait de développer, mutualiser des infrastructures utiles aux acteurs économiques et sociaux du quartier. Les espaces des centres sociaux pourraient y abriter de nouvelles fonctions : hébergement, incubation, administratif, etc.

De nombreuses réflexions se développent autour d'infrastructures pour appuyer les initiatives des quartiers. À Rennes par exemple des projets de coopératives de territoire « Le bon repas » ou « Food de rue » développent des programmes d'incubation et des cuisines. Une autre piste : proposer des espaces de coworking ou une adresse postale afin de pallier au besoin d'hébergement d'entrepreneurs en manque d'espaces pour travailler.

Les quartiers regorgent de potentiels économiques souvent peu perceptibles de prime à bord. Les Centres Sociaux peuvent y jouer un rôle pro actif, pour promouvoir le développement économique mais surtout en accompagnant le pouvoir d'agir des habitants, en structurant des fonctions de détecteur, de connecteur, d'accompagnateur.

À propos de RésO Villes

Depuis 2016, RésO Villes, Centre Ressources politique de la ville des régions Bretagne – Pays de la Loire, accompagne la montée en compétences des acteurs agissant dans les quartiers politique de la ville en matière de développement économique.

www.resovilles.com

Principales pistes d'actions identifiées par les participant-e-s à l'atelier :

- S'intégrer dans les réseaux de l'ESS
- Capitaliser les expériences des différents centres sociaux (et au-delà) autour du développement économique
- Avoir une réflexion éthique sur le développement économique (notamment sur la valeur travail)

2.3. Participation des habitant-e-s et politique de la ville

Intervenant : Gaëtan-Tony Vecchio, directeur du centre social Audaces's à Folschviller (Moselle)

Folschviller est une ancienne cité minière des houillères du bassin de lorraine. Comme dans de nombreuses cités populaires, une partie de la population ne se montre jamais. Ce sont les « invisibles », des familles en situation de grande précarité, des couples dépassés par leurs horaires de travail et dont le seul but est de nourrir leurs enfants. Des gens qui, un beau jour, ont tourné le dos à la vie en société. Des paumés, d'anciens toxicos, des malades, des femmes battues, des handicapés, des immigrés qui ne parlent pas la langue française ou qui ont l'impression que leurs coutumes sont pointées du doigt par la population française, des parents non pas démissionnaires mais dépassés par cette société trop rapide... Ou encore des personnes âgées qui ne se sentent plus en sécurité dans leur quartier. Ou ceux qui ne croient plus aux valeurs de la République, qui pensent que tout est fichu et que leur voix n'a plus aucun écho au sein de la communauté Française.

C'est ainsi que le centre social de Folschviller géré par l'association Audaces's a décidé en 2014 lors du renouvellement de son projet social de « sortir » de l'équipement pour aller à la rencontre de tou-te-s les habitant-e-s du quartier. Pour ce faire, l'équipe du centre a choisi d'acquérir un triporteur, qui a été surnommé « Triporteur citoyen » permettant de se rendre sur le lieu de vie des personnes (sortie des écoles, city stades, en bas des immeubles, au marché et dans la rue).

Comme l'explique l'animatrice qui pilote le triporteur citoyen, « les gens viennent, ils n'ont pas l'obligation de donner leur nom, ni leur adresse, ni de remplir une fiche administrative et encore moins de payer quelque chose. Une discussion s'engage et nous recueillons leurs avis, nous collectons leur parole au travers d'un cahier de la parole créé à cet effet. Nous les écoutons tout simplement. Et toute la matière grise que nous récoltons, nous la traitons afin de connaître les attentes des gens ».

En effet, la vocation d'un centre social de proximité est d'organiser des centres de loisirs, le périscolaire, la cantine, d'être un lieu de sport, de culture, mais aussi d'être proche des habitant-e-s qui composent le quartier, le territoire.

Le centre social a donc demandé un mandat clair aux élu-e-s locaux et aux administrateurs du centre social en permettant au centre social de travailler sur le développement du pouvoir d'agir des habitant-e-s.

Dès 2015, le centre social :

- a animé et co-géré le conseil citoyen ;
- est allé vers les habitant-e-s avec le dispositif « HLM » (Hors Les Murs) ;
- a proposé des animations gratuites et citoyennes avec le triporteur citoyen ;
- a proposé des débats citoyens avec l'« Arène citoyenne ».

Intervenir dans l'espace public ne s'improvise pas. Au fil de l'eau le personnel et les administrateurs du centre social ont été formés. Faire émerger et animer des actions à visée émancipatrice pour l'équipe a été une longue réflexion collective qui se poursuit encore aujourd'hui.

Le centre social n'a donc pas de solution miracle, mais tente simplement de donner à la population du quartier de Furst les conditions nécessaires pour réussir à sortir la tête de l'eau, en impliquant la vie associative, en recréant des liens avec les habitants, son voisin de quartier, en faisant appel à la solidarité de chacun-e.

Comme l'explique l'animateur du centre, « les invisibles ne demandent pas l'impossible, juste un minimum vital et de la reconnaissance. Il n'est pas non plus question de parler avec eux des problèmes liés au chômage, à leur précarité. Mais de leur permettre d'avoir - une minute par jour - le sourire. ».

Le centre social mise beaucoup sur le pouvoir d'agir des habitant-e-s et le conseil citoyen de Folschviller car ils sont forces de propositions. D'ailleurs, ils commencent à être entendus par les instances locales. Il y a quelques mois, il réclamait la création d'une aire de jeux au quartier du Furst et la création d'un guide de l'habitant qui sortira en décembre 2017.

Cette action permet aussi de donner une autre image de la commune, du quartier, des habitant-e-s. Le quartier n'est ni une cité-dortoir, ni une zone de non-droits, comme l'expliquent les habitant-e-s : « au Furst, il y a de la vie, des choses qui se passent et une réelle volonté de relever la tête, de se sentir bien dans son quartier ».

Pour finir, s'engager auprès des « invisibles », aller vers et au-delà des murs ou les habitant-e-s vivent ce n'est pas simple, il s'agit d'avoir une posture hors cadre et de sortir de sa zone de confort, mais surtout « Hors Les Murs » aux côtés des habitant-e-s.

Principales pistes d'actions identifiées par les participant-e-s à l'atelier :

- Accepter les espaces vides et ouverts dans les centres
- Aller vers : à la rencontre des habitants et des associations (avec un objet de discussion) ; sortir de la zone de confort
- Sensibiliser les financeurs sur la légitimité du « aller vers » et du « hors les murs »
- Reconnaissance du bénévolat

2.4. La culture, un vecteur d'expression

Intervenant : David Bilzic, chargé de mission à la Fédération des centres sociaux de Paris, animateur du festival des centres sociaux parisiens « Quartiers en culture »

Paris dispense une offre culturelle très importante de par le nombre d'établissements culturels qu'elle compte. Ainsi, pour les habitant-e-s des quartiers populaires, l'accès à la culture se limite souvent à une forme de consommation. De fait, ils se retrouvent dans une forme de culture transmise et sont relégués dans le rôle que leur attribue l'institution, c'est-à-dire un « public du champ social ». Une passerelle a été construite depuis quelques années entre les champs du social et du culturel, visant à donner accès à la Culture aux plus défavorisé-e-s. Ainsi, toutes ces institutions ont aujourd'hui leur « chargé-e de développement des actions avec le public du champ social », missionné-e pour faire venir les « pauvres » dans les institutions, afin que la Culture puisse ruisseler sur eux, les imprégner d'un savoir civilisateur et leur donner enfin les clés de l'émancipation... Ce qui sous-entendrait qu'ils n'aient pas de culture, et qu'il est de notre devoir de les civiliser en leur donnant les clés de la culture dominante, celle qui définit ce qu'est la culture. Il s'agit là dans une vision très descendante et manichéenne de la culture, qui est figée dans le temps et réservée à quelques acteurs qui ont, eux, le droit de l'alimenter. Non pas qu'il ne faille pas aller dans les institutions culturelles. C'est important, mais ça ne doit pas être la seule entrée.

Le simple fait de parler de « champ culturel » est un antagonisme. La culture, telle qu'elle est définie dans les droits culturels de la charte de Fribourg, spécifie : « le terme culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs, les traditions, institutions, les modes de vies, par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et son développement. » La culture est donc sociale, elle permet de faire société. Mettre des cloisons de verre entre le champ social et le champ culturel, c'est donc déconstruire ce qui fait notre essence, c'est vouloir régir et cloisonner un levier formidable vecteur de transformation et d'émancipation. Et c'est sans doute là que la culture peut être dangereuse, car il s'agit d'empêcher, ou du moins de contrôler la construction d'une pensée politique de la culture.

La place que nous souhaitons occuper dans ce champ culturel, telle que nous la revendiquons, est celle d'un tiers-lieu, qui se trouve au croisement des cultures vivantes, transmises et artistiques¹.

Une pensée politique de la culture, c'est une pensée de ce mouvement entre ces trois fonctions dans un même espace-temps. Elles nous donnent à voir les réalités culturelles nous permettant d'avoir accès à une compréhension de nous-mêmes et de la société. Ainsi, faire du bricolage (ou « braconnage culturel », comme le dit Michel de Certeau), appartient aux pratiques populaires de détournement et de contournement de la culture dominante. Ce bricolage peut être considéré comme un travail de la culture à part entière. C'est une autre manière de faire culture, où le processus est mis en avant et valorisé.

Quartiers en Cultures a pour ambition de donner à voir la culture telle qu'elle est vécue dans ces quartiers dits « populaires » et de la faire entendre, voir et comprendre comme une multiplicité de savoir-faire, compétences, capacités détenues par les habitants. C'est ainsi, à travers la reconnaissance sociale de ces actions culturelles, que la culture pourra remplir efficacement son rôle inclusif. C'est également à travers cet outil que les centres sociaux parisiens veulent affirmer leur rôle vis à vis de la question culturelle.

Quartiers en Cultures a eu lieu dans 11 quartiers parisiens en 2016 et dans 23 quartiers en 2017. Beaucoup de moyens ont été déployés autour de la communication et de la valorisation de ce festival à travers les réseaux sociaux, la réalisation de pastilles vidéo et de web-séries. Ces outils donnent à voir les processus d'appropriation de la question culturelle par des habitant-e-s. Ces actions sont modestes, mais valorisent les habitant-e-s et les rendent acteurs de la société. C'est une façon de leur redonner du pouvoir sur leur environnement.

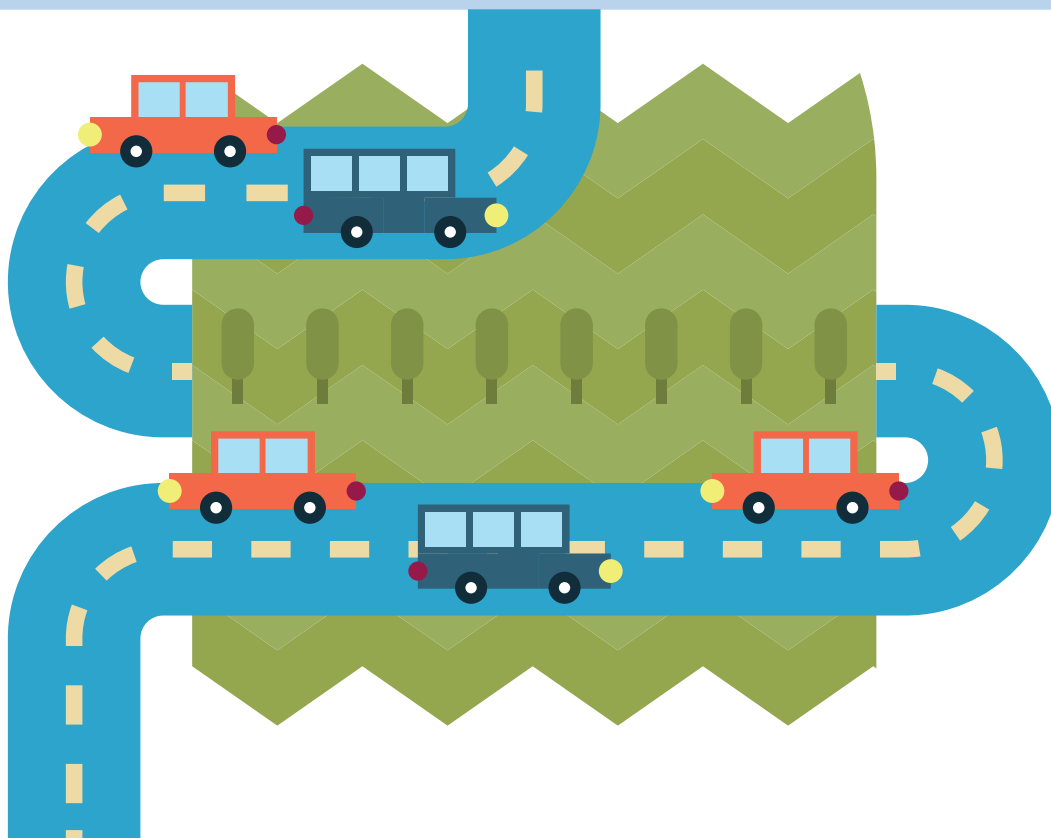
¹ Hugues Bazin – Conditions pour une pensée politique de la culture – septembre 2013 – p4 - <http://www.artfactories.net/Les-conditions-d-une-pensee.html>

Quartiers en Cultures évolue pour sa troisième édition, notamment afin de respecter les temporalités des habitant-e-s. C'est pourquoi il va devenir un label, construit autour d'une charte commune, qui permettra de valoriser les actions culturelles menées par des habitants toute l'année. Un temps fort sera également organisé sur un week-end chaque année afin de mettre en scène et donner à voir dans un lieu unique ce qui aura été construit sur les territoires. Une mise en réflexion

collective va être initiée au sein du réseau sur la question culturelle, pour formuler une pensée politique de la culture, à travers des temps de débats, de présentations d'actions culturelles dans les quartiers.

Principales pistes d'actions identifiées par les participant-e-s à l'atelier :

- Reconnaître la dimension inclusive de la culture pour les jeunes (développer la culture et pas la prévention de la radicalisation)
- Affirmer que les acteurs du champ social sont aussi des acteurs de la culture (niveau fédéral, plaidoyer)
- Faire entendre et vivre la notion de culture ascendante
- Accord FCSF / SACEM et dispositif d'intermittence pour faciliter le paiement des artistes
- Travailler la notion de culture (au niveau local et national)



2.5. Faire évoluer les modèles économiques des centres sociaux

Intervenante : Caroline Ladous, déléguée à la Fédération des centres sociaux de France (FCSF)

Le contexte dans lequel ont été lancées les réflexions autour de l'économie des centres sociaux est celui des premiers effets sur les budgets de certains centres sociaux suite au renouvellement des élus locaux aux élections municipales en 2014 : méconnaissance de l'utilité sociale des centres sociaux et suppression des soutiens financiers dans une logique gestionnaire. Plus largement, le désengagement de l'État dans le soutien aux associations et la baisse de l'appui aux collectivités locales impactent aussi indirectement les centres sociaux. Parallèlement, le projet fédéral 2014-2022 de la FCSF, qui vise le développement du pouvoir d'agir des habitant-e-s, impacte potentiellement le modèle économique du centre social, dans la recherche d'une plus grande autonomie vis-à-vis de ses financeurs. Enfin, les annonces gouvernementales de la fin de l'année 2017 ne sont pas de nature à rassurer les acteurs des centres sociaux, en particulier dans les quartiers populaires : arrêt des emplois aidés et gel des crédits politique de la ville.

Afin de partager et compléter ce diagnostic avec l'ensemble des centres sociaux, des rencontres ont été organisées début 2017 dans 9 villes. Il est choisi lors de ces rencontres de parler de « modèle socio-économique » du centre social car le « modèle économique » correspond à l'ensemble des ressources dont dispose une organisation et à la manière dont elle choisit de les affecter pour mettre en œuvre ses activités. Pour les associations, on parle de modèle socio-économique du fait de l'encastrement de leurs activités dans la société et dans le politique.

Différentes évolutions se font ressentir dans les centres sociaux qui ont un impact sur leur modèle socio-économique : concernant leurs ressources humaines, leurs ressources financières et leurs partenariats et alliances.

Dans ce contexte, des questions se posent quant à la capacité des centres sociaux à mener à bien leurs projets : comment être toujours innovant, faire mieux avec moins alors que les besoins sociaux grandissent et de nouvelles questions sociales émergent (vieillesse, accueil des migrants, précarisation des jeunes et des familles, etc.). Par ailleurs, comment garder une écoute du territoire, être attentif à l'émergence des initiatives citoyennes ?

Suite à un appel à expériences lancé en amont des rencontres organisées début 2017, on s'aperçoit que des « leviers » ont déjà été explorés ici ou là par plusieurs centres sociaux allant dans le sens de ces différents scénarios :

- postures d'entrepreneuriat : développer la rentabilité de certaines activités ou accompagner la création d'activités qui tendraient à répondre à des besoins exprimés localement (épicerie, ateliers de réparation, location de matériel ou de locaux, animation de goûters, café pour enfants...);
- nouvelles formes d'organisation, de coopération : mutualisations de moyens, de services entre différentes associations ;
- ouverture des partenariats aux acteurs de l'ESS, aux entreprises dans le cadre de la RSE (bénévolat de compétences, mécénat...).

Parallèlement la FCSF, dans le cadre de la préparation des JPAG (journées professionnelles de l'animation globale) à Angers en 2016, a été accompagnée par la FONDA (laboratoire d'idées pour les associations) à réfléchir sur quels modèles socio-économiques les centres sociaux pourraient prendre appui dans l'avenir.

En fonction du contexte de chaque centre social, plusieurs stratégies peuvent être possibles :

- réduire la voilure (moins de budget, moins d'activités et de services) et se tourner davantage vers le soutien aux actions collectives, le développement citoyen du territoire en s'appuyant sur des ressources bénévoles ;
- dans d'autres cas se positionner comme partenaire privilégié des collectivités locales sur le territoire en répondant à des appels d'offres de la collectivité pour pérenniser certaines activités (à partir du moment où le cœur du projet reste financé sur le mode de la subvention) ;
- nous affirmer en tant qu'entreprise, actrice du développement local sur les territoires ce qui permettrait d'acquérir une certaine autonomie, dans le mode de fonctionnement, par rapport aux pouvoirs publics locaux, d'un point de vue économique et politique, et développer une capacité à construire des rapports de force constructifs.

Principales pistes d'actions identifiées par les participant-e-s à l'atelier :

Au niveau local :

- Renforcer nos alliances locales / travail en synergie (collectifs)
- Il faut le faire ! Expérimenter, se lancer, ne pas attendre
- Penser la dimension « modèle économique du territoire » (accompagner des initiatives locales au service d'un projet de territoire)

Au niveau fédéral :

- Partager les retours d'expérience du réseau
- Renforcer la fonction « ressources » (outils, repères, statuts). Permettre à chacun de s'en saisir à partir de son projet



PARTIE
III

Conclusion

3.1 Intervention de conclusion par Alain Cantarutti

Délégué général de la FCSF

En cette fin de journée, je retiens tout d'abord quelques enjeux pour les centres sociaux intervenant dans les quartiers en Politique de la Ville :

Nous avons parlé de mixité dans les quartiers. Nous avons parlé des « invisibles » ... Et bien, s'il existe des acteurs en capacité d'organiser, de faciliter de la mixité, les centres sociaux en font partie ! Organisons la mixité : invitons des personnes extérieures aux quartiers, allons avec les habitant-e-s des quartiers à la rencontre d'autres personnes. Nous développons, depuis quelques années, cette capacité à aller vers les publics éloignés, vers les « invisibles » ... et c'est un véritable savoir-faire que nous avons là. Continuons à expérimenter, à nous former, à oser !

Je retiens ensuite la posture particulière que prend le centre social sur le territoire : il écoute, il reconnaît les habitant-e-s dans leur expertise, dans leurs richesses, il les accompagne sur des questions qui sont importantes pour eux.

Nous avançons donc concrètement comme des acteurs capables de contribuer au développement du pouvoir d'agir des habitant-e-s en explorant cette posture de « passeur » : Yann Le Bossé, avec qui nous cheminons depuis quelques années sur les questions de développement du pouvoir d'agir, parle d'une posture ressource, soutien.

C'est cette posture que nous devons continuer à expérimenter – car elle permet aux habitant-e-s de s'organiser sur des questions importantes pour eux. Nous contribuons ainsi à une démocratie plus ascendante, à des territoires vivants où les habitant-e-s ont une place.

Alors continuons à former les habitant-e-s, les bénévoles, les professionnel-le-s sur ces questions. Ne lâchons pas !

Nos partenaires nous voient comme des « spécialistes de l'empowerment ». C'est en tout cas ce que Monsieur Jallet pense de nous. Et nous, comment nous voyions nous ? Avons-nous confiance dans ce que nous sommes et ce que nous faisons ?

Nous souhaitons être reconnus comme des acteurs pertinents au plus près des habitant-e-s, mais nous le sommes déjà, ayons confiance en nous !

En effet, nous sommes reconnus comme des « meilleurs », des acteurs capables d'animer des synergies, des coopérations sur les territoires ! Pas ceux qui font tout, non, mais ceux qui peuvent tout permettre, tout favoriser. Des facilitateurs !

Nous sommes reconnus comme de bons animateurs de réunions participatives, comme de bons accompagnateurs de projets. Et d'ailleurs, nous avons beaucoup parlé des conseils citoyens aujourd'hui. Nous avons là aussi à prendre notre part dans l'accompagnement de ces dynamiques citoyennes au cœur des quartiers.

Nous sommes reconnus comme des acteurs capables d'aller vers les habitant-e-s, même les « invisibles » car nous tissons et développons du lien chaque jour dans les quartiers. Nous sommes reconnus comme des acteurs qui peuvent peser dans les quartiers, dans la construction des politiques publiques, des acteurs capables d'accompagner des revendications, du dialogue ... toutes choses utiles pour une démocratie vivante !

Alors, soyons convaincus de nos forces, de la pertinence de ce que nous portons chaque jour dans les quartiers. Nous sommes des acteurs utiles, innovants : apprenons à le porter ; apprenons à le communiquer et le partager.

À la fin de cette journée, je retiens également quelques propositions concrètes :

- Monsieur Jallet a parlé de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les centres sociaux sur les projets « politique de la ville ». Il a même évoqué une circulaire qui irait aux Préfets pour porter cette idée. L'enjeu est fort pour les centres sociaux. Nous suivrons l'avancer de ce chantier avec le CGET.
- Nous devons montrer ce que nous réalisons sur les quartiers avec les habitant-e-s, nous devons montrer toutes les innovations que nous portons dans les quartiers. Alors, pourquoi ne pas nous emparer du label des « 40 ans de la politique de la ville » pour monter tout ce que nous portons.
- Monsieur Jallet a également annoncé une enveloppe financière spéciale du Fonds de Développement de la Vie Associative pour 2018. Les centres sociaux devront pouvoir y émarger pour pouvoir maintenir leurs projets dans les quartiers.
- Enfin, le Secrétaire d'État, Monsieur Denormandie, souhaite rencontrer des centres sociaux pour continuer l'échange sur nos modes actions, nos spécificités, notre regard sur les quartiers populaires : cette rencontre sera une occasion de plus de faire avancer la question de la place des habitant-e-s dans les territoires.

Nous nous retrouverons en 2018 et 2019 pour deux nouvelles journées nationales afin de poursuivre la réflexion et le dialogue. A très bientôt donc !

Fédération des centres Sociaux et Socioculturels de France [FCSF]

10, rue Montcalm - BP 379
F-75869 Paris Cedex 18
<http://www.centres-sociaux.fr>

Tél. 01 53 09 96 16 - **Fax** : 01 53 09 96 00

Email : fcsf@centres-sociaux.fr
